

**PROJET : APPUI A LA REGLEMENTATION, LA FACILITATION, LA
SECURISATION ET LA DURABILITE DU TRANSPORT FLUVIAL
DANS LA ZONE CICOS**

Référence du Contrat N0 008/CICOS/SG-PARFSED/2021

**RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR CHARGE DE LA MISE EN PLACE
ET DE L'OPERATIONNALISATION DU GUICHET UNIQUE DU PORT DE
SOYO (REPUBLIQUE D'ANGOLA)**

Termes de référence

Table des matières

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
I.1. Pays partenaire	4
I.2. Pouvoir adjudicateur	4
I.3. Informations utiles concernant le pays	4
I.4. Situation actuelle	4
III. HYPOTHÈSES ET RISQUES	6
III.1. Hypothèses sous-tendant le Projet.....	6
III.2. Risques	6
IV. CONTEXTE DU PROJET.....	6
V. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU GUICHET UNIQUE DU PORT DE SOYO.....	6
VI. CHAMP D' ACTIONS.....	7
VI.1. Généralités.....	7
VI.1.1. Description de la mission.....	7
VI.1.2. Zone géographique couverte	7
VI.1.3. Groupes cibles concernés par le projet.....	7
VI.2. Activités spécifiques	8
VI.3. Gestion du projet.....	8
VI.3.1. Organe responsable.....	8
VI.3.2. Structure de gestion.....	8
VII. LOGISTIQUE MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE ET CALENDRIER DE TRAVAIL.....	9
VII.1. Lieu d'exécution	9
VII.2. Bureau.....	9
VII.3. Documentations.....	9
VII.4. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches	9
VIII. PROFIL DE L'OPERATEUR	9
IX. PAIEMENTS AU TITRE DU MARCHE.....	10
X. RAPPORTS/LIVRABLES.....	10



TV

XI. RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE.....	11
XII. SUIVI/EVALUATION.....	11
XII.1. Indicateurs de suivi	11
XII.2. Exigences particulières	12
XIII. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	12
XIV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION.....	12
Instructions aux soumissionnaires	12
A. Projet de contrat et conditions particulières, annexes incluses	12
B. Autres informations	12
C. Bordereau de soumission pour un marché de fournitures.....	12
XV. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES.....	12



I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

I.1. Pays partenaire

La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale regroupant six (6) Etats membres : République d'Angola, République du Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo et République Gabonaise.

I.2. Pouvoir adjudicateur

Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)

I.3. Informations utiles concernant le pays

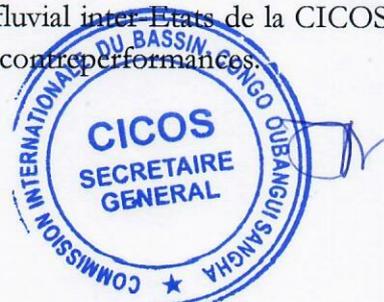
La Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une Institution sous régionale, spécialisée entre autres, dans la promotion de la navigation intérieure en vue de contribuer à la réalisation de l'intégration régionale au sein du bassin du Congo.

Le bassin du fleuve Congo représente le deuxième plus important bassin hydrologique du monde avec un débit moyen de 41 000 m³/s en haute saison et 38 000 m³/s en saison sèche. Ses voies navigables d'environ 25 000 km, dont 15 000 km classifiés, jouent un rôle déterminant dans l'économie de l'Afrique centrale.

L'Accord instituant un Régime Fluvial Uniforme et créant la CICOS a été signé en 1999 par les Chefs d'Etats de la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, acte qui traduit leur volonté d'asseoir un régime fluvial uniforme, compte tenu (i) de l'opportunité de développement du potentiel des voies d'eau du bassin, (ii) des avantages que peut procurer une coopération autour des voies d'eau et (iii) de la nécessité d'adapter et d'harmoniser les réglementations régissant la navigation sur ces voies.

I.4. Situation actuelle

L'Etat des Lieux du transport fluvial sur le tronçon de base du bassin Congo-Oubangui-Sangha réalisé en 2005 par le Secrétariat Général de la CICOS et adopté par Décision n°01/CICOS-CM 04 du 30 novembre 2006, relève plusieurs problèmes qui freinent la navigation par voies d'eau intérieures le long du réseau fluvial inter-Etats de la CICOS et qui sont à l'origine de nombreux dysfonctionnements et contreperformances.



- la structure de gestion du guichet unique est créée et son personnel est formé,
- les personnels des structures partenaires et utilisatrices sont formés;

III. HYPOTHÈSES ET RISQUES

III.1. Hypothèses sous-tendant le Projet

La liste ci-dessous présente de manière non exhaustive, un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent cette activité :

- bonne coopération et synergie dans l'Etat membre de la CICOS pour faciliter l'exécution des différentes tâches de l'activité ;
- synergie entre la CICOS et les bénéficiaires ;
- disponibilités financières;
- détermination du Gouvernement du pays membre concerné à promouvoir la navigation fluviale;
- implication des autorités nationales concernées par l'activité.

III.2. Risques

Les risques encourus sont :

- insécurité des sites portuaires ;
- ressources financières insuffisantes ;
- faible adhésion des parties prenantes à l'activité.

IV. CONTEXTE DU PROJET

La présente activité se déroule dans un environnement général favorable avec une sensibilisation des différents acteurs qui ont accueilli le projet avec grand intérêt et dévouement.

V. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU GUICHET UNIQUE DU PORT DE SOYO

- ✓ Le Guichet Unique du port de Soyo est une plateforme physique et électronique comprenant un logiciel, dotée d'une architecture accessible à tous les acteurs portuaires en vue de la simplification des interactions entre les acteurs, de partage fluide, ordonné, normalisé, pour centraliser l'information unique, fiable et inaltérable.



Dans ce cadre et pour rendre dynamique et performant le secteur des transports et ports des voies d'eaux intérieures, le Secrétariat Général de la CICOS a initié et met en œuvre le Projet Appui à la Règlements, la Facilitation, la Sécurisation et la Durabilité du Transport dans la zone CICOS (PARFSED) financé par l'Union Européenne et comprenant entre autres, la présente activité 3 relative à la mise en place et à l'opérationnalisation de trois guichets uniques pilotes dans les sites portuaires de l'Angola (Soyo), de la République Centrafricaine (Bangui) et de la République Démocratique du Congo (Kinshasa). Cette activité met l'accent sur la recherche d'optimisation de la logistique dans un contexte de facilitation des formalités dans les sites portuaires du transport par voies d'eau intérieures et la réduction du coût de ce mode de transport.

Après la validation des études relatives à la mise en place des guichets uniques des ports de Bangui (République Centrafricaine) et de Soyo (République d'Angola) qui ont justifié la pertinence de l'initiative, le Secrétariat Général de la CICOS lance par les présents Termes de Référence le dossier d'appel d'offres pour le recrutement d'un opérateur pour la mise en place et l'opérationnalisation du guichet unique du Port de Soyo.

II. Objectifs, finalités et résultats attendus

II.1. Objectif général de la prestation

La mise en place et l'opérationnalisation du guichet unique de Soyo vise d'une façon générale l'apport technologique et une main d'œuvre efficace pour garantir la productivité à moindre coût et la simplification des procédures afin d'assurer la fluidité dans l'acheminement des cargaisons, et la réduction des délais de passage portuaire.

II.2. Objectifs spécifiques

Le Guichet Unique du port de Soyo projeté est un système portuaire communautaire qui vise les objectifs spécifiques suivants :

- mettre en place une plateforme électronique d'échanges de données entre les acteurs portuaires et de logistique ;
- fluidifier les transactions et les opérations portuaires ;
- rendre possible le paiement des frais portuaires dans un seul guichet à travers un Bordereau de frais unique et
- assurer le suivi électronique de tout le processus de traitement des cargaisons.

II.3. Résultats attendus

A la fin de la prestation, les résultats ci-après, sont attendus :

- le guichet unique du port de Soyo est mis en place et opérationnel.
- le guide d'utilisation du guichet unique est disponible.



- ✓ Il doit assurer le paiement des prestations liées à l'importation / exportation des marchandises à un endroit au moyen du Bordereau des frais unique (BFU) qui est un document de fusion des factures de prestataires et partenaires du guichet unique.
- ✓ La gestion d'un guichet unique doit être à la charge d'une structure autonome qui sera intimement associée à sa conception, montée en charge et développement, pour garantir un cadre institutionnel et organisationnel.

VI. CHAMP D' ACTIONS

VI.1. Généralités

VI.1.1. Description de la mission

- Proposer, mettre en place et développer un logiciel et une Architecture Technique pour le Guichet Unique de Soyo avec toutes ses composantes (matériels, logiciels, réseaux de communications et les services associés) impliquant les activités de la plateforme portuaire et celles de tous les acteurs de transport fluvial ;
- Elaborer un guide mettant en exergue un manuel de procédure pour les opérations du Guichet Unique du port de Soyo et le suivi de son fonctionnement ;
- Proposer les conditions de maintenance et d'évolutivité du système mis en place ;
- Concevoir et mettre en œuvre en liaison avec le Consultant le plan des formations requises pour le support et le fonctionnement du Guichet Unique de transport fluvial au profit du personnel de la structure de gestion et des personnels des utilisateurs et partenaires.

VI.1.2. Zone géographique couverte

Le port de Soyo en République d'Angola est concerné par cette activité du projet relative à la mise en place et l'opérationnalisation du guichet unique pilote.

VI.1.3 Groupes cibles concernés par le projet

Les acteurs et partenaires au guichet unique sont :

- Les Ministères en charge de la navigation par voies d'eau intérieures, de l'intérieur, des finances, de la Santé et de l'Agriculture ;



- Les administrations en charge des voies d'eau navigables et de l'immigration, les services en charge de la gestion et de l'entretien des voies d'eau navigables, les autorités et gestionnaires des ports et terminaux portuaires ;
- Les exploitants et usagers des voies d'eau (transporteurs, commerçants, chargeurs, pêcheurs, touristes) ;
- Les armateurs publics et privés ;
- Les consignataires des bateaux ;
- Les déclarants en douane, les commissionnaires en douane agréés, les transitaires et les coursiers etc. ;
- Les banques et les assurances.

VI.2. Activités spécifiques

Les principales activités à réaliser par le prestataire sont listées ci-dessous. L'ensemble devra être mené en étroite collaboration avec le Secrétariat Général de la CICOS.

Elles sont :

- a) Revue documentaire et diagnostic des données existantes pour justifier la solution technologique. Des entretiens personnalisés avec les acteurs et les fiches de collecte des données pourraient faciliter la tâche.
- b) Conception, du système en prenant en compte toutes les fonctionnalités relatives aux métiers portuaires (gestion du trafic bateaux et marchandises et toutes les prestations rattachées).
- c) Montée en charge sur des principes technologiques adéquats et un mode de développement qui facilite la compréhension des caractéristiques et des fonctionnalités du système par les personnes appelées à gérer le guichet unique,
- d) Mise en place de l'architecture et de la connexion du système à ceux existants grâce à la souplesse et la capacité du système à partager automatiquement et échanger en temps réel, les informations nécessaires au transit de la marchandise sur différents corridors ;
- e) Organisation des tests au fur et à mesure de la montée en charge, assortis de rapports attestant la bonne évolution du système

VI.3. Gestion du projet

VI.3.1. Organe responsable

Le Secrétariat Général de la Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), est chargé de gérer administrativement cette activité.

VI.3.2. Structure de gestion

Ce sont les structures décentralisées suivantes :

- le Secrétaire Général



- l'unité de coordination ;
- le comité de pilotage
- la COFED

VII. LOGISTIQUE MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'ATTRIBUTAIRE DU MARCHE ET CALENDRIER DE TRAVAIL

VII.1. Lieu d'exécution

La base opérationnelle de cette activité est le Secrétariat Général de la CICOS à Kinshasa/RDC.

Le guichet unique est destiné et sera mis en place au port de Soyo.

VII.2. Bureau

Aucun bureau ne sera mis à la disposition de l'attributaire sous réserve de disponibilité des locaux qui seront alloués à la structure qui sera chargée de la gestion du guichet unique

VII.3. Documentations

Une liste de la documentation disponible au Secrétariat de CICOS en lien avec la thématique du projet sera mise à la disposition de l'adjudicataire du marché.

VII.4. Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue est fixée au

Le délai d'exécution de toute l'activité n'excèdera pas six (06) mois à compter de la signature du contrat et de la notification de l'ordre de service

Le calendrier de prestation se fera avec le prestataire qui sera sélectionné

VIII. PROFIL DE L'OPERATEUR

Les soumissionnaires appelés à concourir dans le cadre de la réalisation de la présente activité peuvent être un Consultant Individuel, un Cabinet d'Expert ou un Groupement d'Experts ou d'Entreprises, disposant d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les services technologiques avec des références de missions dans la chaîne logistique des transports maritimes ou fluviaux et une expérience spécifique de cinq (05) ans au minimum sur les questions de systèmes d'information y afférents. En outre ils doivent remplir les critères suivants :

- être Propriétaire et Développeur du logiciel du guichet unique proposé ;
- avoir réussi au moins une (01) expérience dans la fourniture et l'installation d'un guichet unique portuaire dans un port Européen ou Africain ;

Le personnel affecté à la mission sera composé de :



- un Chef de mission, justifiant d'un diplôme d'Ingénieur des systèmes d'Information et ayant cinq (05) années au moins d'expériences dans la gestion de projet d'installation de guichet unique portuaire ;
- un Spécialiste d'analyse et de modélisation, justifiant d'un diplôme équivalent à un BAC + 4 (Maîtrise) dans le domaine des systèmes d'information portuaires et ayant trois (03) années au moins d'expérience dans la profession ;
- un Spécialiste de la gestion du trafic « marchandises » dans un port, justifiant d'un diplôme d'Administrateur ou équivalent et ayant cinq (05) années d'expériences dans les ports.

IX. PAIEMENTS AU TITRE DU MARCHE

Le financement de cette activité est assuré par le contrat de subvention N°FED/2021/422-918.

Le paiement de la prestation se fera suivant le découpage suivant :

Tableau : Echéances de paiement de la prestation

N°	Livrable	Période de paiement	% de paiement
1.	Avance de démarrage cautionnée à 100 % par une banque crédible	Présentation de la facture et de la caution	40%
2.	Premier acompte	A la fin de la revue documentaire et du diagnostic (rapport approuvé)	20%
3.	Deuxième acompte	A la fin de la montée en charge, de la formation et à la présentation du rapport	10%
4.	Troisième acompte test de bon fonctionnement*du système et réception provisoire et fin de la formation	A la signature de la réception provisoire et la présentation du guide rapports	20%
5.	Quatrième acompte Rapport final et signature de la réception définitive sur le test de la connexion des stations fixes et stations mobiles dans le pays et entre les pays	A la présentation du rapport final et à la signature de la réception définitive	10%

X. RAPPORTS/LIVRABLES

L'adjudicataire du marché sera tenu de remettre à la CICOS :

- Un rapport intérimaire à la fin de la phase du diagnostic, de douze (12) pages au maximum, en quatre copies faisant état des constats assortis de propositions concrètes pour améliorer et accélérer le cas échéant les travaux à la lumière des réalités du terrain,



- Un deuxième Rapport de vingt (20) pages au maximum en dix (10) copies à la fin des tests, rendant compte des travaux dans leur ensemble et tirant leçon de l'expérience. A l'issue de ce Rapport, l'adjudicataire pourra demander la réception provisoire du système mis en place.
- **Projet de rapport final** maximum 20 pages (texte principal, annexes exclues). Ce rapport sera soumis au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches.
- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport. Le rapport final sera fourni au plus tard 10 jours après la réception des observations sur le projet de rapport final. Il doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à faciliter la prise d'une décision en connaissance de cause sur 8 pages maximum. Les analyses détaillées sous-tendant les recommandations des experts seront présentées dans des annexes du rapport principal. Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

XI. RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

La réception provisoire et la réception définitive auront lieu à la demande de l'adjudicataire aux dates retenues de commun accord par les parties conformément aux spécifications du dossier d'appel d'offres.

La réception provisoire sera prononcée par les représentants du Pouvoir adjudicataire à la fin des tests tandis que la réception définitive aura lieu (six/douze) mois après la réception provisoire, à la fin de la période de garantie.

XII. SUIVI/EVALUATION

Le suivi et l'évaluation des activités du présent projet sont assurés par le Consultant assisté le cas échéant par les membres du comité de pilotage de la CICOS

XII.1. Indicateurs de suivi

Ce sont :

- Nombre de rapports de suivi de l'évolution de la mise en œuvre du projet ;
- Rapports intérimaires de phasage disponible ;
- Rapport final disponible ;
- Rapport de la réception provisoire du guichet unique ;
- Rapport de la réception définitive du guichet unique ;
- Guide du guichet opérationnel unique disponible ;



- Nombre d'agents formés ;
- Photos des différentes phases de l'évolution de l'activité ;
- Rapports de formation des agents disponible.

XII.2. Exigences particulières

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions du dossier d'appel d'offres.

XIII. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'exécution du présent projet fera l'objet d'un dossier d'appel d'offres comprenant les clauses générales, les clauses administratives et techniques particulières répondant aux procédures de l'Union Européenne.

XIV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION

Le dossier complet d'appel d'offres qui sera envoyé aux personnes admises à soumissionner à l'issue de l'Avis à Manifestation d'intérêt se compose comme suit :

Instructions aux soumissionnaires

- A. Projet de contrat et conditions particulières, annexes incluses
 - projet de contrat
 - conditions particulières
 - annexe I: conditions générales
 - annexes II + III: spécifications techniques + offre technique (à adapter en fonction du projet)
 - annexe IV: budget ventilé (modèle d'offre financière)
 - annexe V: formulaires

- B. Autres informations
 - grille de conformité administrative
 - grille d'évaluation

- C. Bordereau de soumission pour un marché de fournitures

Annexe 1 -* Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection.....Formulaire a.14

XV. LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES



Les personnes désireuses de répondre à cet appel d'offre sont priées d'envoyer leur dossier sous pli fermé et adressés au :

Secrétaire Général de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)

**24, Avenue Wagenia, Building Kilou, 3^{ème} étage,
Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo. B.P 12645**

avec la mention « **Mise en placè et opérationnalisation du guichet unique du port de Soyo en République d'Angola pour le compte du Projet PARFSED de la CICOS** »

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

E-mail : cicos_inst@yahoo.fr

Avec copie aux adresses suivantes : **dokuitcha@gmail.com** et **ahembina.gabin@yahoo.fr**

